

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 07 septembre 2023.

12 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. 11 ont été adoptés à l'unanimité et 1 point a été rejeté à l'unanimité.

Petite Enfance / Jeunesse

1 ⇒ Modification de la délibération n°2023-38 relative à la tarification applicable dans les ALSH « Adolescents ».

Les conseillers communautaires ont adopté cette modification de la délibération n°2023-38 consistant à faire apparaître la gratuité de certaines activités.

Adopté à l'unanimité

Finances Communautaires

2 ⇒ Admissions en non-valeur Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023.

Suite à la demande de monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien, des sommes dues à la Communauté de Communes par des administrés ont été admises en non-valeur. Cette procédure comptable ne met pas fin aux possibilités de recouvrement dont dispose les services de la DGFIP.

Adopté à l'unanimité

3 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention d'engagement partenarial avec les services de la DGFIP.

Monsieur le Président a été autorisé à signer une convention permettant d'améliorer et de rationaliser les relations professionnelles avec les services de la DGFIP.

Adopté à l'unanimité

4 ⇒ Décision Modificative n°2023-01 Budget Annexe « ordures ménagères » exercice 2023.
Les élus ont décidé de modifier le Budget Annexe « ordures ménagères » exercice 2023, afin de l'adapter aux réalités de la gestion quotidienne.

Adopté à l'unanimité

Plan Départemental de l'Habitat

5 ⇒ Octroi à un particulier d'une subvention dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Dans le cadre de l'adaptation de son logement à son maintien à domicile, une administrée de Saint-Laurent-sur-Gorre s'est vue octroyée une subvention d'un montant de 593,00 € par la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

6 ⇒ Octroi à un particulier d'une subvention dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Dans le cadre de l'adaptation de son logement à la rénovation énergétique, un couple d'administrés de Marval s'est vu octroyé une subvention d'un montant de 696,00 € par la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

CDDI 4

7 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de présenter un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : Renforcement de voirie VC 13 commune de Saint-Cyr lieu-dit Gorretie.

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement quant à la réalisation de ces travaux, et a également autorisé monsieur le Président à déposer le dossier idoine auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue de l'obtention d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

Politique Culturelle

8 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Communauté de Communes et certaines de ses communes : opérations de gestion de la compétence « lecture publique ».

Dans le cadre du fonctionnement de la médiathèque de Cognac-la-Forêt, monsieur le Président de la Communauté de Communes et monsieur le Maire de la commune de Cognac-la-Forêt ont décidé de mutualiser les personnels en présence, et ont donc signé une convention en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Politique Touristique

9 ⇒ Adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin au projet Vélo Route 93, et autorisation donnée à monsieur le Président de signer la convention afférente.

Le territoire de la Communauté de Communes étant traversé, sur une longueur de 9 kms, par cette Véloroute, les élus ont choisi d'adhérer à ce projet, et autorisé monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement afférente.

Adopté à l'unanimité

10 ⇒ Positionnement de la Communauté de Communes Ouest Limousin quant au projet de « pays d'art et d'histoire » porté par le PNR Périgord Limousin.

Les élus ont choisi, en l'état actuel du projet, de se positionner défavorablement quant à la participation de la Communauté de Communes Ouest limousin au projet « pays d'art et d'histoire » porte par le PNR Périgord Limousin.

Rejeté à l'unanimité (27 contre ; 3 abstentions : messieurs Gérourard et Suet, madame Parverie)

GEMAPI

11 ⇒ Désignation d'un représentant titulaire au sein du Comité Syndical du SYMBA.

Les élus communautaires ont choisi de désigner madame BREGERE Chantal, conseillère municipale de Maisonnais-sur-Tardoire pour siéger au sein du Comité Syndical du SYMBA.

Adopté à l'unanimité (29 pour ; 1 abstention : monsieur Hachin)

ScoT

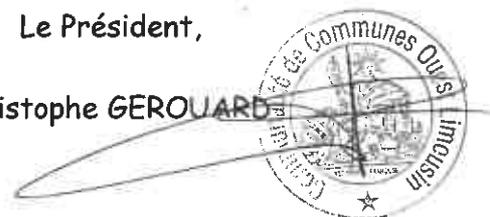
12 ⇒ Rapport d'activités du Syndicat Mixte « Charente E Limousin » (SCoT) exercice 2022 (sans vote).

Les élus ont pris acte du rapport d'activités du SCoT pour l'exercice 2022.

Clôture de la séance à 21h46.

Le Président,

Christophe GEROUARD



Affiché le 08 Septembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.